



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**NEW DEAL MOBILE**

Rouen, le 2 juillet 2020

Aménagement numérique des territoires

L'aménagement numérique des territoires constitue une priorité essentielle pour l'État afin d'assurer la cohésion entre nos territoires. Afin de garantir une couverture mobile de qualité pour tous, l'État, l'Arcep et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord historique en janvier 2018.

Cet accord, baptisé "New Deal Mobile", conduit à une amélioration de la qualité et à l'extension du réseau mobile. Il repose sur des engagements forts et contraignants des quatre opérateurs de réseaux mobiles : ils seront notamment tenus de couvrir 5 000 nouveaux sites dans le cadre du dispositif de « couverture ciblée » pour l'accès à la 4G. Ces sites font l'objet de listes arrêtées annuellement au niveau national par le Gouvernement, à un rythme de 600 à 800 nouveaux sites par an les prochaines années.

**Pour 2020, la dotation de la Seine-Maritime s'élève à 8 sites.**

À la suite d'un travail d'identification par les pouvoirs publics, un premier arrêté ministériel du 27 mai 2020 publié au Journal officiel a identifié 2 sites pour la Seine-Maritime, Montmain et Saint-Aubin-sur-Mer, qui verront leur couverture mobile s'améliorer sur tout ou partie de leur territoire.

Des arrêtés viendront compléter cette liste avec les 6 derniers sites restants.

**En pratique pour les maires :**

Les collectivités territoriales concernées par ces sites mobiles seront contactées par les opérateurs pour engager le déploiement des équipements nécessaires et offrir un service de téléphonie mobile 4G par chacun des 4 opérateurs au plus tard dans les 24 mois.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex